

Moyens individuels de sécurité et de repérage en mer

Novembre 2015

Les dispositifs de signalement vers les CROSS

La navigation pratiquée déterminera le type d'équipement le plus approprié. Le matériel embarqué doit permettre de transmettre l'alerte en étant identifié et localisé au plus vite afin de réduire le temps d'arrivée des secours.

→ Important

La bonne connaissance de vos appareils (lecture et compréhension de la notice d'utilisation) est primordiale pour la mise en œuvre de leurs fonctionnalités.

La radio VHF portable

Une radio VHF (very high frequency) portable offre la possibilité d'initier une communication avec une autre station radio de navire à proximité ou vers un Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) possédant une très bonne couverture grâce à ses antennes relais disposées sur les côtes françaises. Sa portée moyenne varie entre 2 et 6 milles. Il appartient au chef de bord de s'assurer de sa capacité à communiquer.

Il est recommandé de s'équiper d'une VHF portable avec GPS (global positioning system) et ASN (appel sélectif numérique) intégrés et de toujours préférer un appareil étanche à l'immersion au moment de l'achat (indice de protection IPX-7 au minimum).

Les avantages

- Sur le canal 16 (fréquence dédiée aux messages de détresse), contact direct avec le CROSS et toutes les autres stations de navires en veille à proximité.



- Par appui prolongé sur la touche de détresse, l'ASN (ou DSC en anglais) est reçu par un CROSS ou à défaut par un navire sur zone.
- Avec la position GPS transmise par la VHF ainsi que les échanges avec les navires à proximité, le guidage des secours est plus efficace.
- Sur certains modèles, une lampe stroboscopique fournit une source lumineuse pour être vu par les moyens de sauvetage.
- Réception régulière de la météo marine sur les voies dédiées.

Les limites

- Autonomie de la batterie.
- Portée d'émission moindre qu'une VHF fixe (qui atteint 15 à 25 milles).

→ Ne pas oublier de...

- Enregistrer le matériel radioélectrique auprès de l'Agence nationale des fréquences (ANFR).
- Saisir le code d'identification MMSI (maritime mobile service identity) délivré par ANFR, pour une VHF ASN.
- Vérifier l'exactitude de la position GPS indiquée sur l'écran.
- Maîtriser les savoir-faire : procédures d'appel, canal à utiliser, etc. (manuel de préparation au certificat restreint de radiotéléphoniste).

Balise de détresse individuelle (PLB) 406 MHz Cospas-Sarsat

Les balises de détresses 406 MHz sont des balises fonctionnant par satellite. En cas de déclenchement, l'alerte est relayée au CROSS via le système international Cospas-Sarsat. Il est recommandé d'avoir une PLB portée en permanence sur soi, pour une navigation en solitaire, quelle que soit la distance d'éloignement. En revanche, une EPIRB est obligatoire pour une navigation hauturière (à partir de 60 milles d'un abri).

→ Important

Il est recommandé de s'équiper d'une balise de détresse 406 MHz étanche (pouvant flotter sans accessoire), équipée d'un GPS et codée avec un MMSI.

Les avantages

- Un système qui a fait ses preuves (plus de 35 000 vies sauvées en 30 ans) partout dans le monde.
- Couverture mondiale par satellite.
- Un positionnement précis grâce au GPS.
- Un dispositif de radio ralliement (porté de quelques milles) sur une fréquence dédiée qui permet aux moyens de secours de se diriger directement vers la balise.

- Autonomie en émission de 24 heures minimum.
- Pour certains modèles de balises, une lampe stroboscopique permettant de fournir une source lumineuse pour être vu par les moyens de sauvetage.

Les limites

- Une balise de détresse 406 MHz ne permet pas de rentrer en contact avec les navires à proximité.
- Les balises de détresse individuelle (PLB) ont une autonomie moins importante qu'une balise de détresse dédiés (EPIRB) donnée pour 48 heures en émission.

→ Ne pas oublier de...

- Vérifier la bonne fonctionnalité de la balise grâce au bouton de test ;
- Enregistrer obligatoirement votre balise, auprès de l'organisme agréé (ANFR ou FMCC - Centre de contrôle de mission français Cospas-Sarsat).

Téléphone portable

Le téléphone portable, incontournable auprès du grand public, n'est pas forcément le dispositif le plus adapté à un environnement marin.

Les limites

- Faiblesse voire absence de réseau.
- Communication avec un seul interlocuteur ; les navires à proximité ne sont pas informés d'un éventuel problème.
- Autonomie de la batterie.
- Difficulté voire impossibilité de communiquer directement avec les moyens de secours.

→ Ne pas oublier de...

- Recharger la batterie avant l'appareillage.
- Mémoriser le numéro d'appel d'urgence unique national 196 qui vous reliera au CROSS de la zone et programmer un raccourci de touche.
- Vérifier la maîtrise de la fonction GPS.
- Prévoir une poche étanche ou d'avoir un téléphone étanche (avec coque).

Les dispositifs de repérage

Les événements de mer qui nécessitent de longues recherches concernent le plus souvent les petits flotteurs et les loisirs sous-marins, car les embarcations de petites dimensions, basses sur l'eau, les hommes à la mer ainsi que les plongeurs sont très difficiles à repérer. Emporter des moyens individuels de repérage peut se révéler déterminant dans une situation périlleuse.

Pour être secouru il faut être vu

- En mer, les vêtements de couleurs vives, qui ne se rencontrent pas dans la nature comme par exemple la couleur orange, augmentent vos chances d'être repéré.
- Pour les pratiquants de loisirs nautiques, les aides à la flottabilité et les combinaisons de couleurs vives assurent une visibilité accrue.
- À bord des navires, les vêtements avec des bandes réfléchissantes et des capuches de couleur fluorescente sont les plus adaptés à la navigation de plaisance.

Le repérage de jour

Fluorescéine

Durée 5 heures. Visible à une distance de 500 m par un moyen aérien mais peu visible depuis un moyen nautique, dispersion rapide par mer forte mais il tient dans une poche.

Fumigènes

Étanches, ils permettent de se faire repérer de jour à moyenne distance (trois milles par un hélicoptère à 100 m d'altitude). Leur durée de fonctionnement varie selon les modèles et peut aller jusqu'à 20 minutes. Leur efficacité est très limitée par vent fort.

Le repérage de nuit

Les secours, notamment les pilotes d'hélicoptères, sont équipés de jumelles de vision nocturne qui amplifient la lumière afin de repérer beaucoup plus facilement les personnes à la mer. Porter un moyen de repérage lumineux augmente considérablement les chances d'être repéré. Soyez prévoyants. Vous pouvez tomber à l'eau le jour, et n'être repéré qu'à la nuit.

Lampes flash

Elles présentent l'intérêt d'émettre des éclats visibles à plusieurs milles (pour les meilleures) par nuit noire et ciel dégagé.

Bâton luminescent (cyalume)

Simple tube de plastique contenant un réactif qui produit une lumière fluorescente. Il faut privilégier ceux dont la durée d'éclairement est la plus longue (jusqu'à 12 heures). Bon marché et peu encombrant, le bâton luminescent est un moyen de repérage performant.

Le repérage par tous temps (de jour et de nuit)

Feux à main

Ils permettent de se faire repérer précisément de jour comme de nuit sur de courtes distances (3 milles). Leur durée de fonctionnement est d'environ 1 minute. Les tenir obligatoirement sous le vent avec un gant ou un chiffon mouillé pour éviter les brûlures.

Fusées à parachute

Elles montent jusqu'à 300 mètres et sont visibles jusqu'à 25 milles (40 km) par temps clair. Un parachute ralentit leur descente et assure leur visibilité pendant une durée d'une minute environ. Il faut les percuter au vent car elles dérivent très rapidement sous l'effet du vent.

Les systèmes MOB AIS (équipements récents)

Le MOB AIS a vocation à transmettre une alerte au navire support ainsi qu'aux navires à proximité à la seule condition qu'ils soient équipés d'un récepteur AIS compatible (ou traceur homme à la mer). Ce dispositif ne transmettra pas d'alerte vers les CROSS. Il est à privilégier pour une navigation en équipage.

→ Important

- La portée est inférieure à 4 milles (1 mille = 1852 mètres).
- Le déclenchement est manuel après déverrouillage de la sécurité.
- Pas de possibilité d'identifier le navire ou son propriétaire par les organismes de secours ni par les navires à proximité.
- Ce dispositif ne remplace pas les matériels de sécurité réglementaires.

Pour en savoir plus

- Balises de détresses : fiche [La balise de détresse Cospas-Sarsat](#)
- VHF : fiche [La VHF : modalités et conditions d'utilisation](#)
- Matériel de sécurité obligatoire : fiche [L'équipement de sécurité des navires de plaisance](#)

Fiches disponibles sur le site www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Salle de lecture

